

**2016**

**CENTRE D'ACCUEIL  
POUR DEMANDEURS D'ASILE  
CADA**

**Peggy BOTTOLIER**  
*Directrice*

**Thierry WALQUEVIS**  
*Chef de service*

11 rue Jean Jaurès  
54320 Maxéville

Tél. : 03 83 36 86 20

Fax : 03 83 36 86 21

Courriel :  
[asile@asso-ars.org](mailto:asile@asso-ars.org)



## MISSION

Hébergement de ménages en demande d'asile ou issus de la demande d'asile et interventions et sociales individualisées prenant en compte :

- l'installation hôtelière sur le lieu d'hébergement,
- le suivi de la situation administrative,
- le suivi des dossiers de demande d'asile devant l'OFPRA et la CNDA,
- la scolarisation des enfants,
- l'accès aux soins,
- la gestion des ressources,
- le début du processus d'intégration et d'insertion,
- la mise en œuvre de la sortie des réfugiés statutaires,
- la gestion de la sortie des personnes déboutées du droit d'asile.

## FINANCEMENT

ÉTAT : politique de l'immigration et de l'asile (BOP 303)

## CAPACITÉ

183 places en diffus sur la métropole de Nancy et Baccarat

## ÉQUIPE

■ Direction	0,30 ETP
■ Chef de service	0,70 ETP
■ Secrétaire	0,48 ETP
■ Travailleurs sociaux	7,00 ETP
■ Adjoints d'économat	1,25 ETP
■ Agent d'accueil	1,00 ETP
<b>Total</b>	<b>10,73 ETP</b>

# ACTIVITÉS 2016

## Ménages

Couples avec enfants	43
Couples sans enfant	6
Isolés avec enfants	13
Isolés sans enfant	47
<b>Total</b>	<b>109</b>

## Personnes

Adultes	158
Enfants	112
<b>Total</b>	<b>270</b>

## Activité

Taux d'occupation : 83,76 %  
55 948 nuitées réalisées

## Flux

64 ménages admis / 153 personnes  
36 ménages sortis / 96 personnes

## Orientations des ménages à la sortie du dispositif

Solution individuelle	7
CHRS	7
Logement	7
Résidence sociale	6
Hébergement d'urgence	4
Exclusion	3
Accueil famille ou amis	1
Aide au retour volontaire	1

## Statuts des personnes suivies en 2016

96	mineurs non concernés
41	attentes réponse CNDA
36	attentes réponse OFPRA
23	déboutés
30	statuts OFPRA
22	statuts CNDA
12	protections subsidiaires
10	demandes de régularisation santé en cours d'étude

**73 ménages présents au 31 décembre 2016, soit 174 personnes**

<b>1</b>	<b>PETIT RETOUR EN ARRIÈRE .....</b>	<b>2</b>
<b>2</b>	<b>L'ORGANISATION DU SERVICE.....</b>	<b>2</b>
2.1	Modalités d'accueil et de suivi .....	2
2.2	Accompagnement individuel et actions collectives .....	3
2.3	Configuration des sites d'hébergement .....	3
2.4	Base de données .....	4
2.5	Groupes d'analyse de pratique .....	4
<b>3</b>	<b>LES DONNÉES CHIFFRÉES .....</b>	<b>5</b>
3.1	Les provenances et nationalités .....	5
3.2	Configuration de l'accueil.....	7
3.3	Durée de séjour .....	8
3.4	Les dossiers.....	9
3.5	Les orientations .....	11
3.6	L'interprétariat .....	12
<b>4</b>	<b>STATUTS ET SORTIES.....</b>	<b>13</b>
4.1	Les réfugiés.....	13
4.2	Les protections subsidiaires .....	14
4.3	Les déboutés.....	14
4.4	Les régularisations.....	14
<b>5</b>	<b>RÉSULTATS DES QUESTIONNAIRES D'ÉVALUATION .....</b>	<b>15</b>
<b>6</b>	<b>PERSPECTIVES... ..</b>	<b>19</b>
<b>7</b>	<b>ANNEXES .....</b>	<b>20</b>
7.1	Fiches actions .....	20

## **1 PETIT RETOUR EN ARRIÈRE**

Adoptée en juillet 2015, la nouvelle réforme du droit d'asile a été mise en place pour l'essentiel à compter du 1<sup>er</sup> Novembre.

L'année qui vient de passer permet d'en faire un premier bilan contrasté, les observations faites au niveau national se retrouvent au niveau local, à savoir :

- l'évolution de la nationalité des ménages orientés,
- le taux de reconnaissance de la qualité de réfugiés qui augmente,
- les délais de traitement raccourcis en particulier avec l'instauration d'une procédure accélérée,
- les délais d'orientations gérées par l'OFII trop longs,
- l'amélioration des conditions de versement de l'ADA,
- l'augmentation des places en CADA.

À ce titre, le service a obtenu l'autorisation d'ouverture d'une extension de 30 places en avril. Ce dispositif devait accueillir des ménages dont la situation sanitaire était préoccupante. La géopolitique en a décidé autrement, ce sont des ménages syriens et irakiens issus de hot spots en Grèce qui sont arrivés fin avril. Ce dispositif est localisé sur les communes de Baccarat, Maxéville et Nancy.

## **2 L'ORGANISATION DU SERVICE**

### **2.1 Modalités d'accueil et de suivi**

L'accueil des demandeurs d'asile est assuré par un guichet unique régional (G.U.) réunissant les compétences de la Préfecture de région et de l'OFII, avec la particularité de la présence d'une antenne sur Nancy pour la Meurthe-et-Moselle.

Certaines prestations liées à l'accompagnement social et administratif sont réalisées par l'OFII (enregistrement sur le DN@\*, ouverture de droits à l'ADA...) mais aussi le traitement de l'hébergement et de l'orientation.

Dans les faits, chaque opérateur indique ses places disponibles sur le DN@ et l'OFII (régional ou local) oriente les ménages en fonction de la configuration proposée mais aussi d'éléments associés à des adaptations conjoncturelles, l'accueil des personnes isolées par exemple.

L'instruction complète du dossier OFPRA est assurée par les travailleurs sociaux du service. Chaque référent doit veiller à l'envoi du dossier dans le délai de 21 jours et du suivi de la demande (lettre d'enregistrement, complément de récit).

La mise en place de cette nouvelle organisation implique au quotidien des ajustements avec les services de l'État (la gestion des disponibilités, du versement de l'ADA et de l'accueil des ménages arrivant d'autres régions,...).

## **2.2 Accompagnement individuel et actions collectives**

L'équipe éducative recentrée autour de la procédure d'asile est composée de :

Six travailleurs sociaux affectés à la prise en charge individualisée des personnes ayant un dossier en cours auprès de l'OFPRA\* ou de la CNDA\*.

Un nouveau professionnel sur le secteur de Baccarat, il est chargé du suivi administratif et technique, de l'accompagnement des ménages et des relations avec l'ensemble des partenaires sur le secteur de Baccarat avec le concours de La Municipalité. Il a pris ses fonctions mi-mars 2016.

De plus, une professionnelle chargée à mi-temps de :

- L'organisation et l'animation des entretiens de préparation des entretiens OFPRA et CNDA ainsi que de la veille juridique liée à la demande d'asile.
- La recherche documentaire géopolitique et la rédaction mensuelle d'un opuscule d'informations.
- La recherche d'informations spécifiques ou techniques sur demande des professionnels ainsi que des formations collectives à proposer dans le cadre du plan de formation annuel.

Et un professionnel à temps plein chargé des « actions transversales » assure :

- La mise en place de cours d'apprentissage du français et l'inscription aux activités socioculturelles et sportives pour les adultes.
- L'inscription, le suivi des élèves, le soutien scolaire, les activités périscolaires, la programmation des CLSH durant les vacances d'été et des actions d'information avec les partenaires associatifs.
- La tenue de permanences sur les sites d'hébergement collectif favorisant les contacts avec le responsable ou le personnel sur place et les ménages pour la gestion du quotidien et les relais avec les travailleurs sociaux référents.

Les fiches sur le contenu des actions menées sont à consulter dans les annexes.

## **2.3 Configuration des sites d'hébergement**

Le service se doit d'offrir à chaque ménage accueilli des conditions convenables d'hébergement, pour lui permettre un quotidien digne et sécurisé (axe stratégique n°3 du projet de service). La répartition entre appartements et chambres en résidence sociale se poursuit dans cette perspective avec :

- la location de 4 appartements à Malzéville pour compenser le départ du CLAM (4 unités de vie collective),
- la résiliation de chambres au Foyer St Martin pour des appartements sur Nancy,
- la location d'appartements à Baccarat,

L'offre d'hébergement est actuellement constituée de :

- 24 unités de vie au Foyer St Martin (LE PELICAN) à Maxéville.
- 7 studios au Foyer Jacques Cordier à Toul (AGAFAB).
- 31 appartements à Baccarat, Nancy, Malzéville, Maxéville et Vandoeuvre, du studio au T.5 en parc public et privé.

Des visites périodiques techniques sont organisées en résidence sociale par le travailleur social « actions co » avec le responsable de la structure et en appartements par les travailleurs sociaux référents. L'état de l'équipement et du mobilier sont vérifiés. En fonction de l'importance des travaux, des interventions sont programmées durant le séjour des ménages ou entre deux mouvements.

## **2.4 Base de données**

La base de données PROGDIS n'est pas encore stabilisée. L'objectif d'ouvrir un dossier individuel pour chaque personne durant son suivi est atteint, les fichiers concernant les actions et l'accompagnement mis en œuvre par les professionnels restent à élaborer.

À l'arrivée de chaque ménage, le service qui oriente transmet les informations au secrétariat, à l'inverse au départ d'un ménage vers un service intégré dans le dispositif, le CADA transmet la fiche de suivi complétée par les informations recueillies lors du séjour.

Cette fiche récence la configuration de chaque ménage et les éléments caractéristiques de chaque membre, parents et enfants. On y trouve tous les items concernant la situation administrative propre à la demande d'asile ainsi que les dates d'ouverture de droits. Des informations complémentaires sur la vie antérieure à l'arrivée en France et les éléments de vulnérabilité sont renseignées.

À la sortie, le motif ainsi que le lieu d'hébergement sont indiqués. Pour le moment, les travailleurs sociaux n'ont pas encore accès à la saisie en direct des informations. Mais il est prévu lors d'une prochaine étape que la version papier disparaisse.

## **2.5 Groupes d'analyse de pratique**

Les séances d'analyse de pratique se poursuivent, elles réunissent l'équipe éducative sans le chef de service avec un intervenant extérieur.

L'objectif est de confronter les pratiques de chacun et de contribuer collectivement à l'amélioration des prises en charge. Ces séquences mensuelles de travail doivent conforter et fédérer les acquis de l'expérience des professionnels tout en abordant aussi la prise de distance nécessaire à l'exercice de leurs missions.

Des séances de deux heures ont lieu tous les mois.

### 3 LES DONNÉES CHIFFRÉES

Les albanais et les kosovars restent majoritaires mais de nouvelles nationalités apparaissent avec les nombreux conflits qui obligent des millions de personnes à fuir leur pays.

#### 3.1 Les provenances et nationalités

Nationalités CADA	Personnes
Albanaise	64
Kosovar	35
Syrienne	20
Bosniaque	18
Turque	15
Afghane	14
Arménienne	14
Irakienne	12
Russe	10
Sierra-Leonaise	10
Soudanaise	7
Azerbaïdjanaise	7
Algérienne	6
Congolaise	6
Serbe	6
Ukrainienne	5
Tibétaine	4
Géorgienne	3
Angolaise	3
Nigériane	2
Centrafricaine	2
Cubaine	2
Guinéenne	2
Libérienne	1
Ivoirienne	1
Palestinienne	1
<b>Total</b>	<b>270</b>

**L’Albanie est toujours intégrée à la liste des pays d’origine sûrs par le conseil d’administration de l’OFPPA.** Mais les ressortissants albanais bénéficient comme les autres pays de la région d’une exemption de visas pour entrer dans l’espace Schengen. La France qui n’était à priori pas une destination très prisée, le devient depuis que l’Allemagne a durci le ton dans ses réponses.

De ce fait, les demandes d’asile déposées par des Albanais ont considérablement augmentées en début d’année, mais seuls 16% ont bénéficié d’une protection, des femmes victimes de violence ou des personnes poursuivies pour vendetta.



Les demandes sont classées en procédure accélérée, le temps d'instruction est donc réduit mais il n'en reste pas moins que cette poussée migratoire tendance à emboliser les dispositifs d'urgence et à faire augmenter le taux de présence indue, en particulier dans les CADA, car les ménages refusent ensuite de retourner dans leur pays après une réponse défavorable.

**L'arrivée de ménages syriens, irakiens a été organisée dans le cadre des programmes négociés avec l'U.E au titre de la relocalisation depuis la Grèce.**

Depuis mai 2011, le conflit syrien a provoqué la mort de plus de 250 000 personnes, plus de 8 millions de déplacés interne et plus de 4 millions de réfugiés dans les pays limitrophes. La souffrance qui affecte la population civile marque donc cette sixième année de conflit, car en dépit des nombreuses tentatives de résolution de conflit mise en œuvre par la communauté internationale, aucun respect n'a été accordé à l'impératif de préserver la population civile.

Le Haut Commissariat aux Réfugiés\* observe également une forte militarisation des très nombreux groupes armés en faction et une absence de sites sanctuarisés (écoles, hôpitaux, ambulance,...) puisque les groupes rebelles s'y sont réfugiés à plusieurs reprises sans que cela ne dissuade l'armée dite régulière de bombarder, alourdissant par là même, le bilan en perte civiles.

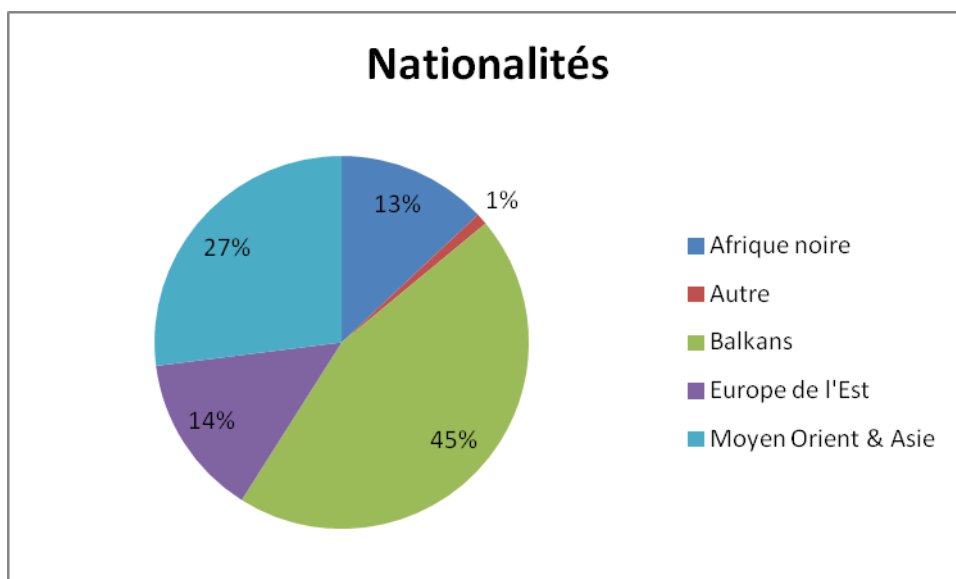
Le HCR considère également que ce conflit a changé de nature puisqu'il estime qu'aujourd'hui, le conflit oppose des groupes armés terroristes et les forces dites régulières de Bachar el-Assad.

**Le nombre des ressortissants africains continue de progresser avec un focus sur la Sierra-Leone :**

C'est un pays en voie de reconstruction depuis 2002, date de fin de 11 ans de guerre civile qui a dévasté toutes les infrastructures du pays. Malgré la croissance économique récente et la reconstruction des services de l'Etat en cours, la population Sierra Léonaise demeure dans un état de pauvreté importante.

L'épidémie Ebola dont il sorte à peine, a considérablement fragilisé la stabilité économique en raison de son impact désastreux sur les ressources liées au tourisme.

Ce pays en mutation, souffre de tous les maux propres aux pays dont les organes d'Etat peinent à structurer leurs activités. Ainsi, les femmes (du fait des mariages forcés et de la persistance de la pratique de l'excision des femmes), les enfants (du fait du travail forcé d'environ 45% des enfants de 5 à 17 ans, notamment dans les exploitations agricoles et les mines) et les homosexuels (qui subissent des discriminations sociales et familiales avant de tomber sous le coup de l'inapplicabilité des dispositions législatives, voir même de l'interdiction et de la sanction pénale pour les hommes) restent des populations vulnérables qui ne parviennent pas à faire respecter leurs droits.



### **Nous observons aussi l'arrivée des premiers ressortissants soudanais et afghans.**

L'Afghanistan est en situation de guerre civile depuis les années 1980. Les talibans s'opposent aux partis pro-occidentaux et la population civile, prise sous les feux de ce conflit, est contrainte de fuir. Toutes les activités du quotidien sont susceptibles de faire l'objet d'appréciation partisans et exposent donc chaque citoyen afghan au risque d'être, supposé affilié à un camp et par conséquent, objet de menaces de mort et victime de violences (commerçant, enseignant - surtout d'école mixte ou de fille -, agriculteurs,...).

Les autorités ne contrôlent qu'une infime partie du territoire et ne sont pas mesure de protéger les citoyens.

Tous comme l'Afghanistan, le Soudan traverse une crise structurelle du fait d'une guerre civile perpétuelle qui s'enracine dans les rivalités politiques mettant en jeu d'ancestrales oppositions entre groupes ethniques.

D'origine ethnique, le conflit qui agite la région du Darfour, à l'ouest du Soudan, date de 1987 et s'est amplifié en février 2003. Le contrôle des ressources naturelles et les rivalités ethniques ont engendré un nettoyage ethnique sous couvert d'état de guerre civile permanent. Malgré l'annonce (en septembre 2016) de la fin du conflit au Darfour par les autorités soudanaises, la population y demeure dans l'insécurité permanente et le HCR s'alarme d'une prolifération des armes en circulation. Aussi, les demandeurs d'asile dénoncent une impossibilité d'accès à leurs droits du fait d'une justice ethnicisée.

Le Soudan du Sud (indépendant depuis le 09 juillet 2011) traverse également un conflit ethnique et politique, lié au déclin économique du pays et à la succession des chocs climatiques. Il en résulte des violences sexuelles généralisées et une incertitude alimentaire sous couvert d'une guerre civile qui a débuté en décembre 2013.

## **3.2 Configuration de l'accueil**

L'agrément du service est donc passé à 183 places en avril.

Les années précédentes, nous observions des dépassements de capacité : naissances, admissions de « rejoignants », composition supérieure des familles qui arrivent à celles qui partent.

Ces variations permettaient d'équilibrer les périodes où des places étaient réservées pendant plusieurs jours dans l'attente de l'arrivée d'un nouveau ménage, pour cela, 2 chambres étaient réservées en résidence sociale. Ce dispositif permettait aussi de programmer les interventions de rénovation des locaux (en résidence sociale ou en appartement). Cette année, elles ont été réintégrées dans le parc ordinaire pour combler les places vacantes réservées pendant plusieurs mois pour les ménages syriens et irakiens.

De ce fait, le taux d'occupation a encore chuté par rapport à l'an dernier. Nous avons déjà connu une baisse significative car l'OFII avait préempté des places jusque fin décembre pour des ménages qui ne sont arrivés que fin avril.

L'activité du service a repris son cours normal jusqu'en avril où sont arrivées seulement 20 personnes (au lieu de 30). Cette différence n'a été comblée que mi-décembre, les services de l'État ont accepté que les places disponibles soient attribuées à des ménages pris en charge sur le dispositif local.

**Ce qui donne au final un taux d'occupation de 83,76% avec 55 948 nuitées.**

Typologie des ménages pris en charge	2016			
	Ménages	Dont adultes	Dont enfants	Total personnes
Hommes isolés	38	38	-	38
Femmes isolées	9	9	-	9
Hommes avec enfant(s)	2	2	2	4
Femmes avec enfant(s)	11	11	17	28
Couples sans enfant	6	12	-	12
Couples avec enfant(s)	43	86	93	179
<b>Total ménages</b>	<b>109</b>	<b>158</b>	<b>112</b>	<b>270</b>

Depuis la réforme, l'OFII a « la main » sur les orientations, en priorité les ménages qui se présentent au guichet unique et ensuite ceux qui attendent sur les dispositifs d'hébergement d'urgence au niveau national et local (avec un ratio minimum de 30% d'orientations au plan national).

Dans le cadre d'une nouvelle augmentation des capacités d'accueil, la direction de l'asile a demandé aux structures d'hébergement de respecter un ratio de 21% pour les personnes isolées.

Nos capacités de chambres en résidence sociale et en studios nous ont permis de répondre à cette instruction pour des ressortissants d'Asie et d'Afrique.

Le service accueille toujours des ménages dont la situation médicale nécessite une prise en charge de proximité au vu du suivi et de la coordination des soins.

En tout, 35 personnes ont été concernées par cette problématique (-2)<sup>(1)</sup> :

- 10 ont un suivi pour une maladie psychique.
- 19 présentent des troubles somatiques tels que des tumeurs, hémiplésies, cancers, VIH, hépatites dont plusieurs situations concernant des enfants.
- 6 présentent un handicap.

### 3.3 Durée de séjour

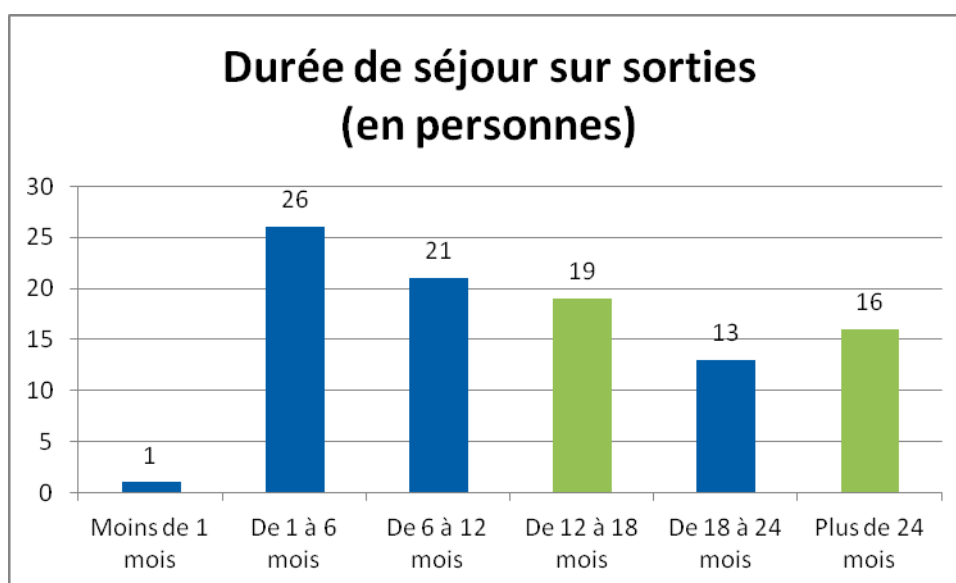
Les données ci-dessous rendent compte de la durée du séjour au départ des ménages, tous statuts confondus.

Chaque sortie dépend aussi des aléas que rencontrent les ménages tout au long de leur parcours (attente de convocation, report d'audience, désignation d'un avocat pour l'aide juridictionnelle).

<sup>(1)</sup> Écart entre 2015 et 2016.

Durée de séjour pour les personnes sorties 2016			
Nombre de journées réalisées	Personnes	Moyenne en jours	Moyenne en mois
44 057	96	459	15

La durée de séjour moyenne continue de baisser au regard de l'an dernier (-5 mois), paradoxalement il y a moins de personnes qui ont quitté le service (-25) <sup>(1)</sup>, ceci s'explique en partie par le maintien des ménages ayant été déboutés en fin d'année sans possibilité de transfert vers le dispositif d'urgence.



### 3.4 Les dossiers

Le suivi des dossiers OFPRA et CNDA constitue la partie centrale de l'accompagnement administratif de l'équipe sociale. La professionnelle chargée de la préparation aux convocations de l'OFPRA et de la CNDA, apporte une aide aux personnes pour :

- Argumenter leur demande.
- Comprendre le sens des questions posées.
- Construire et structurer leur intervention sur la base des conditions de déroulement des entretiens.

Le dossier OFPRA est instruit par le travailleur social si le ménage est encore dans le délai des 21 jours et des compléments sont retravaillés par la suite en vue de la convocation à l'OFPRA.

<sup>(1)</sup> Écart entre 2015 et 2016.

Dossiers déposés en 2016	Nombre	Réponse	Accord
OFPRA	33	24	16
CNDA	22	11	1
<b>Total</b>	<b>55</b>	<b>35</b>	<b>17</b>

Les ménages ayant obtenu un statut de réfugié sont Afghans, Albanais, Algériens, Angolais, Azerbaïdjanais, Bosniaques, Centrafricains, Irakiens, Kosovars, Russes, Turcs, Congolais, Sierra-Léonais, Syriens, Tibétains, Serbes et Soudanais.

Dossiers déposés avant 2016	Accord
OFPRA	16
CNDA	7
<b>Total</b>	<b>23</b>

### 3.5 Les orientations

Les transferts du public débouté vers le dispositif d'urgence se sont poursuivis en début d'année pour les derniers ménages concernés avec l'accord de la Préfecture. Depuis, cette possibilité a été interrompue.

L'augmentation du nombre de statutaires se vérifie dans les options de sortie ; le CPH ou le CHRS pour les ménages nécessitant un suivi au quotidien, des relogements en direct pour les ménages les plus autonomes.

À la marge, certains ménages sans statut souhaitant rester sur le territoire ont trouvé une solution personnelle dans leur réseau proche.

Orientation à la sortie du CADA	2016	
	Ménages	Personnes
C.H.R.S. - dont CPH : 5 ménages soit 17 personnes	7	26
Départ volontaire, solution individuelle	7	22
Logement	7	20
Hébergement d'urgence	4	13
Résidence sociale	6	6
Exclusion	3	3
Accueil famille ou amis	1	3
Aide au retour volontaire	1	3
<b>Total</b>	<b>36</b>	<b>96</b>
<b>Encore suivi au 31 décembre</b>	<b>73</b>	<b>174</b>

### 3.6 L'interprétariat

Le service fonctionne toujours avec son propre réseau de partenaires, particulièrement en russe, arménien, serbo-croate, turque et albanais mais aussi en fonction des langues d'origine des ménages qui arrivent : arabe, tibétain, portugais.

Sur la base des bons d'intervention qui permettent de ventiler les factures en fonction des différentes thématiques, nous notons une forte augmentation des documents traduits.

Actes d'interprétariat – Traduction	Demande d'asile	Vie quotidienne	Santé	Actions collectives	Aspect institutionnel	Totaux
Nombre de pages	448	5	2,5	0,5	26,5	482,5
<b>Coût</b>	<b>13 639 €</b>	<b>143 €</b>	<b>85 €</b>	<b>15 €</b>	<b>829 €</b>	<b>14 711 €</b>
Nombres d'heures	355	64	48	26	74	567
<b>Coût</b>	<b>13 307 €</b>	<b>2239 €</b>	<b>1560 €</b>	<b>1029 €</b>	<b>3127 €</b>	<b>21 262 €</b>
Nombres d'unités téléphoniques	75	40	27	19,5	8	169,5
<b>Coût</b>	<b>2097 €</b>	<b>1145 €</b>	<b>592 €</b>	<b>425 €</b>	<b>260 €</b>	<b>4519 €</b>
<b>Totaux coût</b>	<b>29 043 €</b>	<b>3527 €</b>	<b>2237 €</b>	<b>1469 €</b>	<b>4216 €</b>	<b>40 492 €</b>

La demande d'asile comprend l'accueil, la préparation OFPRA – CNDA, la traduction de documents et la gestion de la sortie.

La vie quotidienne comprend la scolarité, les droits administratifs (accès et maintien), l'hébergement et les entretiens de recadrage.

La santé comprend l'accompagnement des ménages pour des rendez-vous importants avec des médecins et la traduction des carnets de vaccination.

Les actions collectives concernent les loisirs, le soutien scolaire, l'apprentissage du français, l'information des usagers, etc...

L'aspect institutionnel concerne les entretiens avec le chef de service (aux différentes étapes de la procédure).

La plupart des frais occasionnés par la procédure d'asile et le quotidien sont pris en charge par le service hormis les rappels au respect des règles et des prestations pour les déboutés.

Le coût total de cette année est en légère diminution (-2000€), baisse confirmée pour la traduction de documents et les entretiens téléphoniques sur toutes les thématiques mais partiellement comblée par une hausse pour les entretiens en face à face.

## 4 STATUTS ET SORTIES

Les tendances de cette année s'inversent par rapport à celles des années précédentes : baisse des ménages déboutés du fait des transferts vers le dispositif d'hébergement d'urgence, augmentation de l'obtention des statuts.

Nature des statuts sur présents au CADA en 2016	Nombre
Attente réponse CNDA	41
Attente réponse OFPRA	36
Déboutés de la demande d'asile	33
Statuts OFPRA	29
Statuts CNDA	22
Protection subsidiaire	12
Réexamen OFPRA	1
<b>Total (accompagnés de 96 mineurs)</b>	<b>174</b>

### 4.1 Les réfugiés

51 personnes (29 en OFPRA et 22 en CNDA) ont obtenu ce statut (+33)<sup>(1)</sup>, 30 personnes sont sorties du service.

Pour rappel, la qualité de réfugié est reconnue, au titre de la Convention de Genève, à toute personne dont les craintes de persécution reposent sur l'un des motifs suivants : appartenance à un groupe ethnique ou religieux, à un groupe social particulier (caractéristiques communes, orientation sexuelle, particularités physiques...).

Les personnes l'obtenant entrent dans le dispositif de droit commun, c'est à dire qu'elles peuvent bénéficier de droits sociaux (Revenu de Solidarité Active (RSA), allocations familiales, allocations logement).

L'accès à l'autonomie financière et locative est assez rapide, en moyenne, 2 mois pour bénéficier du RSA et quelques mois pour obtenir et accéder à un logement.

<sup>(1)</sup> Écart entre 2015 et 2016.



## 4.2 Les protections subsidiaires

*12 personnes ont obtenu la protection subsidiaire (+11)<sup>(1)</sup> et 4 ont quitté le service.*

En cas de protection subsidiaire, le demandeur d'asile (ne relevant pas de la Convention de Genève) doit établir devant l'OFPRA (ou la CNDA) qu'il est exposé dans son pays à l'une des menaces graves suivantes :

- La peine de mort ou le risque d'exécution.
- La torture, des peines ou traitements inhumains ou dégradants.
- Une menace grave contre sa vie résultant d'un conflit armé.

## 4.3 Les déboutés

*33 personnes concernées (-22)<sup>(1)</sup> dont 17 sorties (sans compter les enfants).*

Elles ont un délai d'un mois après réception du courrier de la CNDA pour quitter les locaux mis à leur disposition durant le traitement de leur demande.

Les familles concernées par des problèmes importants de santé, mais aussi celles qui ont des enfants mineurs, sont réorientées vers le dispositif d'urgence au gré des décisions des services de l'État.

## 4.4 Les régularisations

*3 personnes sont concernées par une régularisation avec ou sans autorisation de travail et vie privée et familiale (-2)<sup>(1)</sup> et ont quitté le service. 9 dossiers sont en cours d'étude pour raison médicale.*

C'est au pouvoir discrétionnaire du Préfet d'accorder ou non une autorisation provisoire de séjour sur le territoire français à toute demande à titre humanitaire ou exceptionnelle pour des personnes déjà déboutées du droit d'asile.

Il faut donc être en mesure de faire valoir :

- Les motifs personnels de la demande.
- L'argumentation liée aux activités d'insertion.
- Les risques encourus en cas de retour.

Le droit au séjour pour raison médicale est aussi garanti par la loi à la personne malade qui remplit les conditions médicales suivantes :

- Risquer des conséquences graves pour sa santé en cas de défaut de prise en charge médicale.
- Risquer de ne pas avoir les soins appropriés dans son pays d'origine.

Après étude du dossier par un médecin de l'ARS (Agence Régionale de Santé), la régularisation peut être de 6 mois renouvelables une fois, ou d'un an ; chaque année le dossier est à nouveau étudié selon les mêmes modalités.

Pour compléter ces chiffres dans les questionnaires d'évaluation, un item aborde (cf. titre suivant) les préoccupations liées à l'état de santé à l'arrivée. Les résultats montrent un taux de 34% de réponse positive.


<sup>(1)</sup> Écart entre 2015 et 2016.

## 5 RÉSULTATS DES QUESTIONNAIRES D'ÉVALUATION

Les usagers sont sollicités à leur arrivée et six mois plus tard, sur les thématiques suivantes :

- Être acteur dans son parcours d'intégration.
- L'aide au retour volontaire.
- L'installation dans un nouvel environnement social.

Les résultats des enquêtes sont présentés ci-après. Les nombres exprimés en pourcentage rendent compte des items « satisfaisant, bien, correctement, beaucoup ».



**Nombre de personnes inscrites auprès d'associations extérieures à l'arrivée : 64 %**

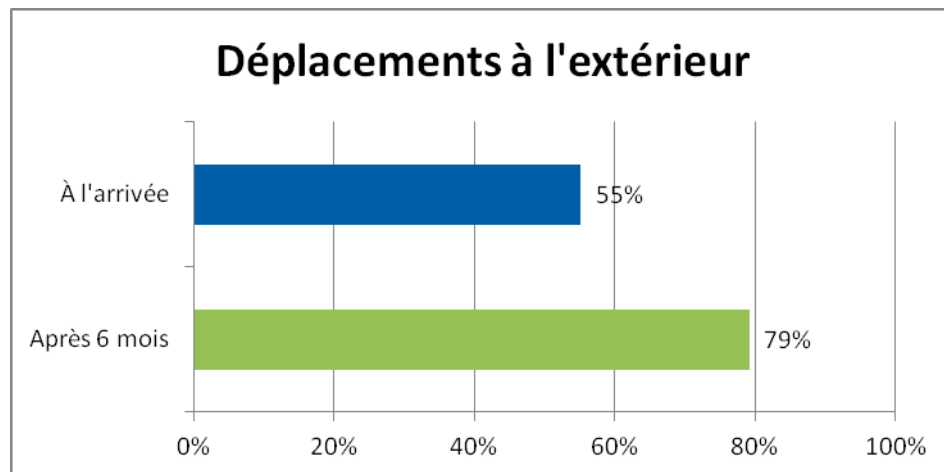
Les résultats de l'enquête à analyser s'appuient sur un retour de 64 questionnaires à l'arrivée et de 43 pour le deuxième passage après 6 mois. Cette différence s'explique entre autres, par le fait que les ménages de Baccarat n'ont pas été sollicités à leur arrivée. D'autres, n'ont pas encore atteints les 6 mois au 31 décembre 2016.

À la question portant sur l'autonomie et l'intégration sociale, les résultats à l'arrivée indiquent la maîtrise de la langue en première place puis l'autorisation de travail. Après six mois de prise en charge, une meilleure connaissance de l'accès au travail et l'apport des cours linguistiques, la reconnaissance des compétences professionnelles passe en première place derrière la maîtrise du français.

Cette progression s'explique par le fait que l'intériorisation de la langue au quotidien et l'environnement linguistique dans lequel baigne ensuite la personne (dans la rue, les administrations, les commerces et les services,) produit ses effets.

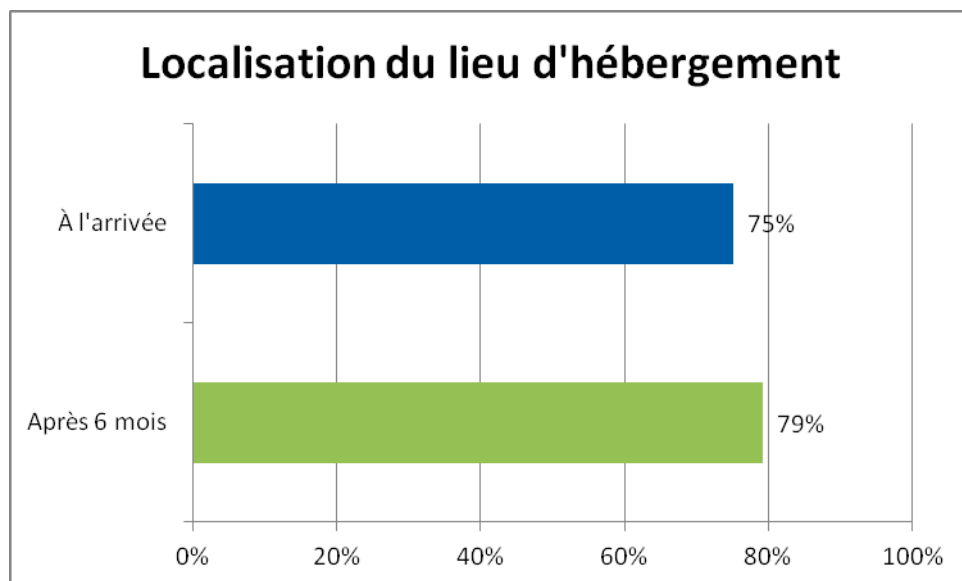
La compréhension des explications des professionnels s'améliore lors des entretiens et les personnes se repèrent dans leur contexte géographique quand elles doivent se déplacer.

- Pouvez-vous vous situer à l'aide de panneaux indicateurs quand vous devez vous déplacer ?



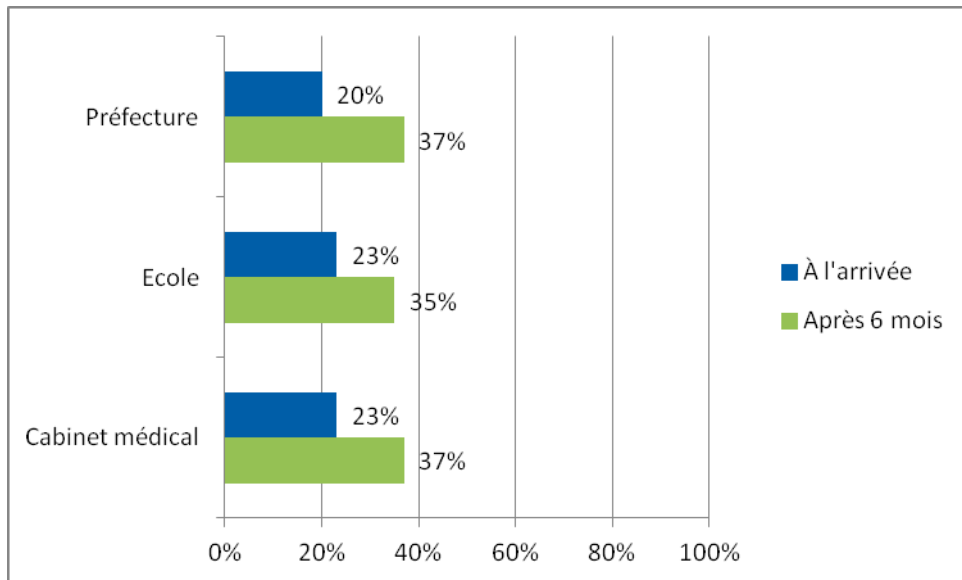
Les sites d'hébergement sont essentiellement situés en zone urbaine (Nancy, Toul, Maxéville, Malzéville, Vandoeuvre)... et Baccarat.

- La localisation de votre lieu d'hébergement par rapport aux infrastructures administratives, médicales, associatives vous convient-elle ?



Lors des contacts avec les services administratifs, les compétences des ménages évoluent aussi avec le temps même si certaines « conditions techniques » ne sont pas toujours favorables : débit plus rapide de l'interlocuteur, ambiance plus ou moins bruyante, etc...

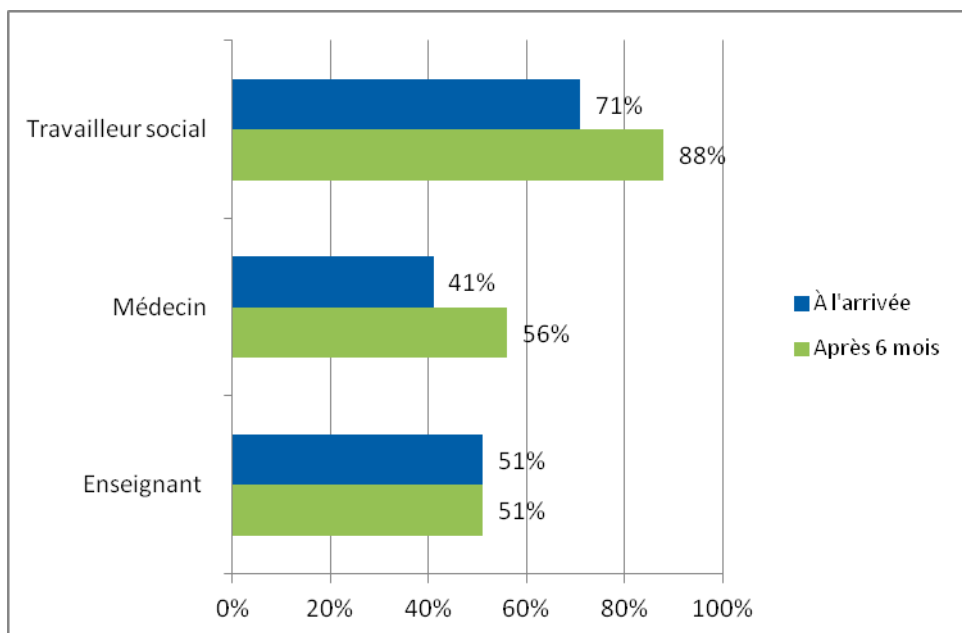
- Savez-vous formuler une demande en français auprès de ces services ?



Pour remplir les documents administratifs, le taux de possibilité se stabilise autour de 30%, il est vrai que les travailleurs sociaux sont présents pour aider les ménages à remplir les formulaires et demandes diverses.

En ce qui concerne les échanges en français, le travailleur social, le médecin et l'enseignant sont les interlocuteurs privilégiés. Tous trois structurent les échanges au quotidien pour la procédure d'asile, la scolarisation des enfants et le suivi sanitaire qui sont des axes importants de la prise en charge.

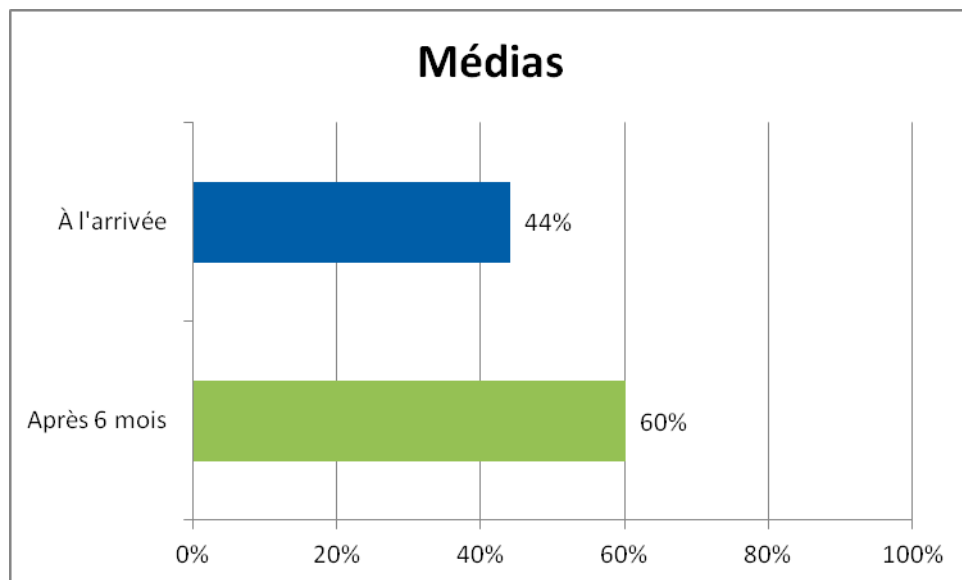
- Avec qui échangez-vous le plus fréquemment en français ?



Pour les échanges collectifs, les cours de français dispensés à l'extérieur sont majoritairement reconnus par les ménages comme le lieu privilégié de progression en français. Le bénévolat et les activités de loisirs sont évoqués comme des supports permettant aussi de pratiquer la langue.

En cas de difficulté pour se faire comprendre, les tiers qui maîtrisent mieux la langue (amis et enfants) facilitent la compréhension des demandes.

En plus des cours, c'est aussi par l'intermédiaire des médias (télévision, internet, radio) que des compétences peuvent se développer dans certains domaines.



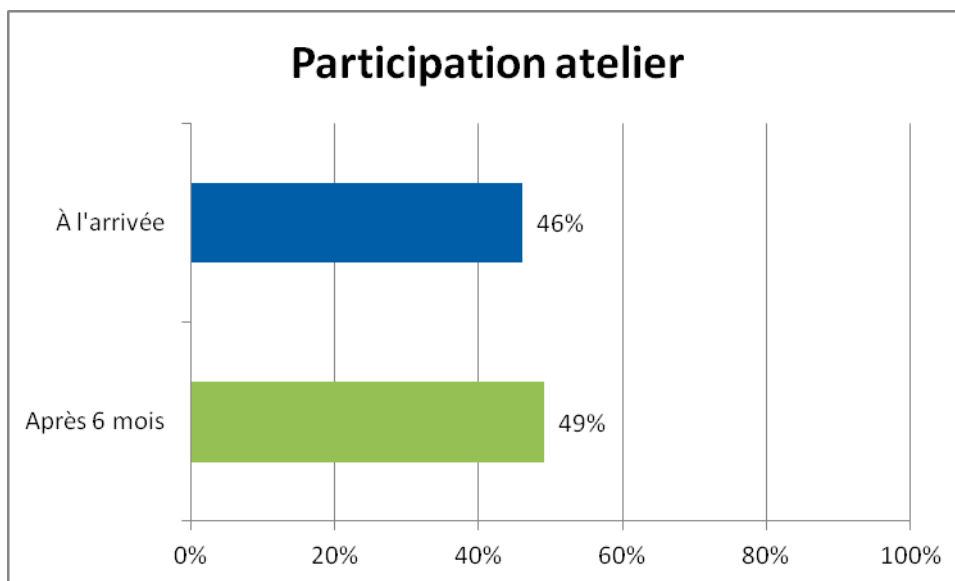
Enfin, les ateliers proposés cette année par le service, dans un cadre plus interculturel et animés par deux bénévoles et un travailleur social de l'équipe, assurent un complément indéniable aux séquences d'apprentissage. L'élaboration du contenu des séances permet la confrontation de la théorie des cours à la mise en situation pour les actes quotidiens.

Des sorties en lien avec la thématique abordée lors du trimestre précédent sont maintenant organisées à chaque fin de cycle.

Les cours de l'année ont porté sur la France « gastronomie, architecture et traditions », ils ont été clôturés par une visite guidée de la citadelle et du Centre Mondial de la Paix

Cette sortie, encadrée par 2 travailleurs sociaux et 2 bénévoles, a rassemblé 15 personnes de nationalités diverses (albanaises, turques, ivoiriennes et russes).

La prochaine thématique développera le même registre avec un nouveau groupe.



Précédemment les inscriptions étaient automatiques, cette année nous avons privilégié l'accès aux personnes ayant une maîtrise plus aisée de la langue. Ce choix permet des échanges plus constructifs et contribue à une nouvelle dynamique entre les participants.

La remise de dictionnaires français - langues étrangères pour les adultes et de dictionnaires scolaires pour les enfants s'est poursuivie encore cette année. Cette initiative de l'équipe vient conforter l'importance de la maîtrise de la langue auprès des ménages.

## 6 PERSPECTIVES...

Élargissons la thématique de la réforme de l'asile à la dimension européenne. Elle a certes été l'occasion d'une harmonisation des procédures, mais le système européen n'a pas été conçu pour gérer des flux importants comme la période de tension migratoire que nous vivons actuellement. Les pratiques nationales restent diverses. La nature de la protection accordée et les conditions d'accueil et d'accompagnement diffèrent aussi d'un pays à l'autre.

Le contrôle strict des frontières terrestres et maritimes pour lutter contre les entrées irrégulières provoque l'emprunt d'itinéraires dangereux. Sur la frontière extérieure, la Grèce est débordée, la Hongrie se barricade. À l'intérieur, des pays refusent d'accueillir, d'autres ferment la frontière. Un pays, ouvre son espace pendant quelques semaines.

La Convention de Dublin, elle, concentre la charge des personnes sur les pays d'entrée et cela encourage les départs des demandeurs vers d'autres pays, la multiplicité des demandes d'asile.

Plusieurs pays ont critiqué le plan de création de centres d'enregistrement, (hot spot) et lui ont opposé le concept de « solidarité flexible », ce qui revient à laisser chaque Etat libre de choisir sa forme de contribution à la politique migratoire européenne.

Enfin, pour juguler le flux d'arrivées irrégulières avant la frontière européenne, la Turquie est devenue un acteur central dans la gestion européenne des réfugiés. Un tel partenariat soulève plusieurs questions qui tiennent au régime politique turc et aux contreparties consenties par l'Union européenne.

En fait, les États membres, dans leur espace, gardent la main sur la gestion des flux. Face à une poussée migratoire puissante, en l'absence d'une autorité politique européenne forte, le chacun pour soi l'emporte et c'est les principes qui reculent.

## **7 ANNEXES**

### **7.1 Fiches actions**

Fiche Apprentissage du français

Fiche Soutien scolaire

Fiche Scolarisation

Fiche Accès à la culture

Fiche Vacances scolaires

Fiche Ateliers interculturels

Fiche Fête des familles

Fiche Éveil à la lecture

## APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS

Activité : -----  
Dispense de cours.

Objectifs : -----  
Permettre aux adultes d'accéder à l'apprentissage de la langue dès leur arrivée au service. Faciliter l'intégration en France. Satisfaire aux règles de fonctionnement du CADA.

Partenaires : -----  
Bénévoles pour les cours individuels sur sites. Associations pour les cours collectifs : ALAFA, La Clairière, Réponse, Armée du Salut, La Croix Rouge, Femmes Relais.

Public : -----  
Adultes.

Lieu : -----  
Au CADA et au Foyer Saint Martin. Dans les locaux des associations partenaires sur Nancy, Toul, et Vandoeuvre.

Durée : -----  
Les apprenants bénéficient de 2 fois 2 heures par semaine. Chaque bénévole sur site intervient 2 heures par semaine.

Coût : -----  
Les adhésions annuelles sont réglées par les familles et remboursées en fin d'année sous condition de présence. Pour les apprenants devant utiliser les transports en commun, l'ARS rembourse les déplacements.

Commentaires : -----  
L'apprentissage du français fait partie intégrante de l'accompagnement des familles. Un contrat d'engagement contractualise la mobilisation des adultes pour ces séquences d'apprentissage. Les cours sur les sites d'hébergement sont destinés aux personnes ayant des problèmes médicaux ou aux mères seules.



## SOUTIEN SCOLAIRE

Activité : -----

Accompagnement individuel ou collectif dans la réalisation du travail scolaire.

Objectifs : -----

Permettre à l'enfant d'avoir un interlocuteur privilégié qui réponde à ses demandes, notamment celles liées à la compréhension du français.

Partenaires : -----

Education Nationale, Réponse à Vandoeuvre, La Clairière sur Nancy, Bénévoles de l'ARS.

Public : -----

Enfants primo-arrivants scolarisés, du primaire au lycée.

Lieu : -----

Au domicile des parents ou dans les locaux des associations de quartier.

Durée : -----

2 heures par semaine, à domicile. 2 heures minimum par semaine, dans les associations. Tout au long de l'année scolaire.

Coût : -----

Gratuit. Pour certaines associations, les parents règlent une adhésion.

Commentaires : -----

Tous les enfants scolarisés ne bénéficient pas d'un accompagnement. Nous répondons aux situations qui nécessitent le plus d'attention. L'orientation vers les associations permet un accompagnement collectif. Un bénévole s'occupe de 3 à 5 enfants pour permettre un suivi similaire à celui pratiqué à domicile. Des activités à visée ludique sont également proposées (sorties médiathèque, informatique, aquarium...).

## SCOLARISATION

Activité : -----  
Inscription et suivi de la scolarité des enfants.

Objectifs : -----  
Respecter la législation propre à l'obligation scolaire. Permettre à l'enfant d'intégrer, dans les meilleures conditions, le système scolaire français. Effectuer un travail de médiation entre les familles et l'institution scolaire. Apporter un soutien spécifique aux enfants et aux parents pendant la scolarité.

Partenaires : -----  
Education Nationale, intervenants des écoles maternelles, primaires, collèges et lycées.

Public : -----  
Parents et enfants primo-arrivants scolarisés, de la maternelle au lycée.

Lieu : -----  
Etablissements scolaires dont dépendent les lieux de résidence.

Durée : -----  
Inscription : chaque fois qu'un enfant en âge d'être scolarisé est accueilli.  
Suivi : à la carte, tout au long de l'année.

Coût : -----  
Intégré dans l'activité du travailleur social chargé des actions collectives.

Commentaires : -----  
La barrière de la langue et la méconnaissance du système scolaire français sont des obstacles à l'investissement des parents. Le rôle de médiateur assuré par le travailleur social est primordial pour les aider à s'impliquer dans la vie scolaire de leur(s) enfant(s).

## ACCÈS A LA CULTURE

Activité : -----  
Accès aux activités de loisirs, sportives et culturelles.

Objectifs : -----  
Permettre l'intégration des enfants et des adultes dans le tissu associatif environnant.

Partenaires : -----  
MJC, Centre Culturel, Mairie, Associations, Conseil Général...

Public : -----  
Enfants et adultes.

Lieu : -----  
Sur l'ensemble des communes concernées par les lieux d'hébergement.

Durée : -----  
Toute l'année.

Coût : -----  
Gratuité ou tarif en vigueur dans les différentes MJC, associations...

Commentaires : -----

Ces activités ont une incidence notable sur l'intégration du public dans son environnement social. Dans un contexte où la priorité est souvent liée au suivi administratif, les activités culturelles et sportives ne sont pas pour autant négligées. Leur financement s'effectue par le biais d'aides institutionnelles ou d'une avance par l'ARS. Cette seconde option de règlement est toujours utilisée pour faire aboutir un projet, les budgets des aides financières s'amenuisant d'année en année. De plus, les arrivées en cours d'année ne correspondent pas forcément au calendrier des disponibilités budgétaires.

## VACANCES SCOLAIRES

Activité : -----

Organisation des vacances d'été (juillet et août).

Objectifs : -----

Proposer des animations de loisirs encadrées aux enfants.

Partenaires : -----

MJC, Centres Culturels, Mairies.

Public : -----

Les enfants de 3 à 17 ans.

Lieu : -----

Dans les centres de loisirs dont dépendent les lieux d'hébergement des familles.

Durée : -----

Un mois par enfant.

Coût : -----

Tarifs appliqués par les différents Centres de Loisirs. Une participation de 1.50 euro par jour et par enfant est demandée aux familles et le solde est réglé par le service.

Commentaires : -----

Il s'agit de proposer aux enfants des loisirs de proximité durant les grandes vacances. Les lieux d'hébergement n'ayant pas été conçus à l'origine pour ce genre d'activités, il est important que chaque enfant puisse trouver un environnement propice à son épanouissement. Les vacances d'été sont aussi un temps où les apprentissages du français et la socialisation restent d'actualité.

## ATELIERS INTERCULTURELS

Activité : -----

Pratique de la langue française en groupes d'échanges thématiques.

Objectifs : -----

Permettre aux adultes d'avoir un complément à l'apprentissage du français. Aborder des sujets du quotidien permettant de faciliter l'intégration en France. Permettre un échange entre les différentes cultures et faire le lien avec la vie en France.

Partenaires : -----

2 Bénévoles

Public : -----

Adultes.

Lieu : -----

Dans les locaux du CADA.

Durée : -----

Toute l'année (hors vacances scolaires) un atelier de 1h30 par quinzaine pour les personnes qui se sont inscrites en amont sur le planning. Une thématique est abordée par trimestre avec au final une sortie extérieure en rapport avec le sujet traité. Cette année ont été évoqués : les éco-gestes, le savoir-habiter.

Coût : -----

Gratuité de l'activité et des supports pédagogiques. Financement de la sortie extérieure par l'ARS.

Commentaires : -----

La « nouvelle formule » d'organisation de ces séances met l'accent sur l'autonomie des personnes. Elles engagent leur responsabilité en s'inscrivant en amont à ces ateliers sur un planning distribué par les travailleurs sociaux. Seuls les participants aux ateliers du trimestre viennent à une sortie de clôture en lien avec la thématique étudiée.

## FÊTE DES FAMILLES

Activité : -----

Réunir les familles, les bénévoles, les partenaires et les travailleurs sociaux pour un moment festif autour d'un repas.

Objectifs : -----

Permettre un temps de partage convivial avec les familles hébergées. Créer des échanges en dehors du quotidien de la prise en charge et des démarches liées à la demande d'asile.

Partenaires : -----

Mairie de Maxéville

Public : -----

Familles, bénévoles, partenaires et travailleurs sociaux.

Lieu : -----

Locaux de la Mairie de Maxéville

Durée : -----

Une journée (organisation et repas).

Coût : -----

La salle est mise à disposition gratuitement par la Mairie de Maxéville.

Les familles ayant participé à la réalisation de plats sont remboursées de leurs achats sur présentation des factures.

Achats divers (nappes, serviettes, couverts...).

Commentaires : -----

À l'unanimité des participants, c'est un moment fort et très agréable pendant lequel les échanges permettent de consolider et d'enrichir la prise en charge.

À l'issue de ce moment festif, des photos sont exposées dans les locaux du CADA et à disposition des familles qui souhaitent en avoir un exemplaire.

## ÉVEIL A LA LECTURE

Activité : -----  
Lecture de contes.

Objectifs : -----  
Faire découvrir la littérature jeunesse aux enfants dans une démarche d'éveil et de partage. Il s'agit aussi de leur offrir le goût à la lecture par la promotion de la littérature jeunesse et la découverte de notre patrimoine littéraire.

Partenaires : -----  
Association Lire et Faire Lire.

Public : -----  
Enfants accompagnés de leurs parents.

Lieu : -----  
Foyer Saint Martin.

Durée : -----  
Une séance d'une heure par quinzaine.

Coût : -----  
Gratuit

Commentaires : -----  
Ces séances de lecture de contes sont actuellement proposées aux enfants résidents du Foyer Saint Martin à Maxéville en présence de leurs parents. Les bénévoles lisent des albums de littérature jeunesse à ces enfants dans le but de les ouvrir à la langue française et susciter leur intérêt aux livres. C'est aussi une occasion singulière de rencontre intergénérationnelle.

## GLOSSAIRE

- \* ADA : Allocation pour Demandeur d'Asile
- \* CHRS : Centre d'hébergement et de réinsertion sociale
- \* CLSH : Centre de Loisirs Sans Hébergement
- \* CNDA : Cour Nationale du Droit d'Asile
- \* CPH : Centre Provisoire d'Hébergement
- \* DNA : Dispositif National d'Accueil
- \* HCR : Haut Commissariat aux Réfugiés
- \* OFII : Office Français de l'Immigration et de l'Intégration
- \* OFPRA : Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides
- \* RSA : Revenu de solidarité active
- \* U.E : Union Européenne
- \* VPF : Vie privée et familiale



